



Suite a un accident de trajet

Par **issad sakina**, le **20/09/2018** à **14:36**

Bonjour,

Je me permet de me connecter sur internet car je suis complètement perdue.

J'ai eu un accident de trajet le 12.10.2017, j'ai été expertisée le 12.07.2018 par un expert de mon assurance, et il se révèle, quand il a regardé la radio et a vu que j'avais de l'arthrose, m'a demandé si j'avais eu un accident ? Moi, ne savais pas, je lui ai dit oui, et lui m'a expertisée sur l'accident de 2010 alors que je n'ai pas eu le même accident que celui de 2017 et l'assurance m'a envoyé un courrier en me proposant 2.550 € et m'a mis guéri et 2 %.

Je voulais savoir quelles démarches je dois faire ? Je ne suis pas du tout d'accord et je ne connais pas les démarches à faire ?

Merci d'avance.

Par **Chaber**, le **21/09/2018** à **06:25**

bonjour

l'expert essaie de déterminer l'état antérieur et le degré d'aggravation causé par le dernier accident.

L'assureur n'indemnise que cette aggravation

Par **issad sakina**, le **21/09/2018** à **21:29**

Bonjour oui si je ne suis pas d'accord avec le pourcentage qui m'a mit 2 % j'ai le droit de refuser 2550e que propose mon assurance et est ce que la sécurité sociale va me verser une rente je suis toujours en soins mon médecin ne pas fait de consolidation avec séquelles et je suis toujours en accident de trajet depuis 11 mois je comprend plus merci pour votre réponse bonne journee